



FILIÈRE FINITIONS



DIPLÔME / QUALIFICATION

- Mention Complémentaire PLAQUISTE

Modalité d'évaluation : en CCF (Contrôle en cours de formation) pour l'épreuve « Réalisation et Technologie », en épreuve ponctuelle écrite « Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire ».



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de sa formation, le titulaire de la MC Plaque sera un ouvrier professionnel du bâtiment qui, en respectant les normes fixées par le DTU, sera capable de :

- Monter des éléments préfabriqués (plaque de plâtre)
- Préparer les emplacements de gaines et autres réservations
- Effectuer des petits travaux de menuiserie
- Mettre en place des produits spécifiques : isolation thermique, acoustique et protection au feu

CONTENU DE LA FORMATION & MODALITES PEDAGOGIQUES

Enseignements professionnels

Préparation du chantier :

Identifier les matériaux
Inventorier et stocker les matériaux
Vérifier les supports
Evaluer les quantités par ouvrage
Reconnaître les éléments porteurs
Organiser son activité

Implantation et traçage :

Matérialiser les dimensions des ouvrages

Pose et application :

Mettre en œuvre des produits collés
Mettre en œuvre des cloisons et des plafonds
Mettre en œuvre des ouvrages à composants multiples

Vérification :

Contrôler la qualité et la conformité du travail

Modules prévention sécurité

SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
R 408 (Utilisation—Montage—Démontage d'un échafaudage)
PSE (Prévention Santé Environnement)

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Alternance CFA/Entreprise basée sur une pédagogie active
En présentiel :
Cas pratiques en ateliers
Enseignements généraux en face à face
Etude de cas en centre de ressources

A distance : accès possible à des supports pédagogiques relatifs aux enseignements généraux et technologiques

Mention Complémentaire PLAQUISTE

FICHE DÉTAILLÉE



DATES / DURÉE / RYTHME

Entrée en septembre et possibilité en cours d'année

- Parcours en 1 an : 420 heures

Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de votre expérience et de vos acquis
Rythme d'alternance : en général 1 semaine CFA / 2 semaines entreprise



LIEU DE FORMATION

BTP CFA 17 : Saintes



PUBLIC CONCERNÉ

En apprentissage :

- Agé de 16 ans à 29 ans révolus, 15 ans au début de la formation, si sortie de 3^{ème}
- Dérogation d'âge nous consulter

En formation continue :

- En contrat de professionnalisation
- Agé de 16 ans à 25 ans révolus,
- Dérogation d'âge pour les demandeurs d'emploi, nous consulter

MODALITES D'ACCES

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dans le secteur d'activité du diplôme.

PRE-REQUIS

- CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation
- CAP Peintre Applicateur de Revêtements
- CAP Menuisier Installateur
- CAP Maçon
- CAP Maintenance des Bâtiments de Col.
- CAP Constructeur en béton armé du Bât.
- CAP Monteur en Isolation thermique et acoustique
- BEP Aménagement Finition
- BEP Réalisation de Gros Œuvre
Et/ou test de positionnement



METIERS VISES

- Plaquiste



SUITE DE PARCOURS

Possibilité d'accéder à :

- BP Métiers du Plâtre et de l'Isolation

Inscription - nous contacter :

BTP CFA 16 : 05.45.90.14.11
veronique.malgogne@ccca-btp.fr

BTP CFA 17 : 05.46.74.37.22
valerie.mousseron@ccca-btp.fr

BTP CFA 86 : 05.49.57.52.65
sandrine.gauci@ccca-btp.fr

BTP CFA Poitou-Charentes :
05.49.57.11.33
btpcfa.poitoucharentes@ccca-btp.fr

Notre site internet :
<https://www.btpcfa-poitou-charentes.fr>

NOS CHIFFRES CLÉS

3

APPRENTIS
FORMES EN 2020

100 %

DE SATISFACTION

67 %

DE REUSSITE A
L'EXAMEN

0

ABANDONS /
RUPTURES

100 %

D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
OU POURSUITE
D'ETUDE

MOYENS PEDAGOGIQUES



MOYENS MATERIELS

Plateaux techniques équipés de matériels professionnels (postes et outillages individuels et/ou collectifs)

Des salles de formations adaptées aux enseignements technologiques et généraux



INTERVENANTS

Des formateurs experts du domaine professionnel
Des formateurs spécialisés pour les enseignements généraux
Une équipe chargée de l'animation et du suivi socio-éducatif



RÉFÉRENT HANDICAP

Notre site est adapté aux personnes à mobilité réduite.
Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin de faciliter la mise en relation pour construire votre projet professionnel.



TARIFS

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation :
Frais de formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise conformément à la grille tarifaire de France Compétences

Formation continue :
Selon votre situation, nous consulter

